

tence qui, cela va sans dire, n'aurait suivi les directives de personne. A la suite des protestations des citoyens de la Colombie-Britannique, cette clause a été modifiée et aujourd'hui tous les commissaires sont sur un pied d'égalité et doivent tous être nommés après l'entrée en vigueur du traité.

C'est tout ce que je crois devoir dire en ce moment sur la question, ayant voulu faire ressortir que l'affaire a été remise l'année dernière, non pour des motifs d'ordre politique, mais à cause des imperfections du traité lui-même, comme en attestent les changements apportés de plein gré cette année par les deux gouvernements. Toute la population de la Colombie-Britannique souhaite sincèrement la restauration de cette pêcherie et nous espérons voir de nouvelles figures dans le personnel de cette commission. Nous voulons être affranchis de cette bureaucratie qui depuis cinquante ans préside à l'administration de ces pêcheries.

Bon nombre parmi nous savent que ces fonctionnaires de longue expérience n'ont que de bien vagues notions sur les problèmes des pêcheries. Pour eux, l'épuisement actuel de nos pêcheries s'expliquerait par une circonstance fâcheuse survenue à Hell's Gate où, il y a quinze ans, les entrepreneurs du chemin de fer Canadian Northern déversèrent d'immenses quantités de roc dans le fleuve Fraser. C'est ce que, depuis cette époque à venir jusqu'ici, on a dit être la cause de l'épuisement actuel des pêcheries. Et pendant que ces messieurs cherchent un moyen de remédier à la situation, la Providence nous a donné la plus riche migration de saumon que nous ayons eue depuis quinze ans dans le fleuve Fraser. Nous ignorons pourquoi le saumon a cessé d'y venir après 1913 et nous ne savons pas non plus comment il se fait que maintenant il vient en plus grande abondance. Les fonctionnaires du département n'en savent rien non plus. Il ne saurait en être autrement parce qu'ils ne veulent pas démolir de l'idée que l'affaire de Hell's Gate est la seule cause de la difficulté. Cette opinion n'est pas partagée par tout le monde en Colombie-Britannique et elle ne saurait tenir après ce qui s'est passé l'année dernière, alors que, comme je l'ai dit, le saumon est venu dans le fleuve en plus grand nombre qu'à aucune autre saison depuis quinze ans.

Si l'on nous accorde ce changement,—c'est-à-dire de nouveaux commissaires aux idées nouvelles, sans convictions arrêtées et disposés à se renseigner,—nos chances de succès seront bien plus grandes qu'avec certains de ceux qui ont administré les pêcheries depuis quelques années, même s'ils l'ont fait avec loyauté, et qui persisteraient à préconiser les

vues de cette période et compteraient sur l'aide de la Providence pour mieux réussir qu'ils ne l'ont fait dans le passé. Nous espérons que ce n'est pas cet esprit qui présidera à la création de la commission. Nous savons ce que les commissaires américains sont susceptibles de faire. Nous avons vu ce que les Américains ont fait à Alaska, où ils ont en réalité fait revivre les pêcheries dont l'état d'épuisement était beaucoup plus avancé que celui des pêcheries du saumon en Colombie-Britannique. Si les pêcheries d'Alaska ont été rétablies c'est surtout grâce à la manière énergique dont s'est comporté le commissaire O'Malley, des Etats-Unis. Si nous avons des commissaires de la même valeur que lui, si le Gouvernement leur accorde pleine liberté d'action et s'ils ont le même appui que celui dont a toujours joui le commissaire O'Malley de la part du gouvernement américain, il y a lieu d'entrevoir, au sujet du fleuve Fraser, un succès aussi signalé que dans l'Alaska.

L'honorable R.-F. GREEN: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de vous parler longuement. Je n'entends pas non plus déclencher une discussion sur les désavantages de la convention de l'année dernière ou sur les avantages du traité en discussion. Je dirai simplement que, de fait, le saumon du fleuve Fraser est épuisé au point que le poisson en est presque disparu. Comme l'a dit mon honorable collègue (l'honorable M. Taylor) il y a divergence d'opinions quant aux causes de cet état de choses. En toute probabilité, il y a plusieurs raisons, mais entre autres, il y a celle d'une pêche exagérée.

Le sockeye, à l'état de saumoneau, s'en va à la mer et quatre ans plus tard il revient, nous le supposons, par la même route. Pour cela, il passe par le détroit de Juan de Fuca et atteint d'abord les eaux américaines. Les Américains, avec leurs pièges, sont les premiers à prendre le poisson et, comme l'emploi de pièges est interdit à nos pêcheurs, ils ne peuvent prendre le poisson à l'embouchure du Fraser en aussi grande quantité que s'ils y avaient des pièges. Sous le régime actuel, le saumon ne s'est pas rendu aux frayères en haut du fleuve Fraser et nos voisins du sud ont bénéficié de tout ce que nous avons fait en vue de la propagation du poisson et du rétablissement de la pêche. Pour cette raison, le Gouvernement de la Colombie-Britannique, incapable de remédier à la chose, s'est appliqué depuis des années à convaincre le gouvernement fédéral de l'importance qu'il y avait de négocier avec les Etats-Unis un arrangement de nature à ramener cette importante industrie à peu près au niveau du passé.

Si, d'après cette convention, nous avons les commissaires voulus, ils pourront voir à ce